

La politique étrangère : construire la paix

CONSTATS ET QUESTIONNEMENTS

- La guerre est présente en de trop nombreux points de la planète. En particulier, en Afrique (Mali, Centrafrique, Nigeria, Zone des Grands Lacs, Corne de l'Afrique, au Moyen-Orient (Syrie, Irak + conflit israélo-palestinien), dans la péninsule arabique (Yémen) et en Europe orientale (Ukraine). La guerre froide, entre la Russie et l'Occident a été rallumée. Les printemps arabes ont été un échec, sauf en Tunisie. Mais, là aussi, le danger terroriste islamiste menace, depuis la Libye voisine où règne le plus grand chaos. Il est préférable de s'inscrire dans une approche axée sur la "construction de la paix et du bien-être des populations et de l'élimination des causes de conflits plutôt que dans une logique guerrière. Cette approche plus positive évite de faire la publicité du terrorisme qui est le fait d'une minorité d'extrémistes ;
- Les Etats sont de moins en moins en mesure d'agir seuls ;
- Après une montée en force de droits de l'homme et du principe du devoir d'ingérence humanitaire, il faut constater un recul des valeurs face aux « démocraties autoritaires », c'est-à-dire des régimes qui pratiquent les procédures des démocraties représentatives, mais encadrent fortement les libertés politiques;
- Globalement, le monde est devenu plus riche mais les inégalités ont crû tant entre les Etats qu'à l'intérieur de ceux-ci ;
- Depuis la fin du monde bipolaire, notre environnement est devenu plus dangereux ;
- Les formes de conflits internationaux ont évolué ; les guerres sont devenues asymétriques ; cette nouvelle situation nous oblige à mettre en balance la défense de notre sécurité avec celle de nos libertés ;
- La globalisation a entraîné une uniformisation culturelle sous la pression anglo-saxonne, mais également des revendications autonomistes et identitaires, voire une résurgence des nationalismes ;
- Notre politique internationale est régulièrement confrontée à une contradiction interne : au nom de la défense des valeurs et des droits de l'homme, les pays démocratiques devraient sanctionner les Etats qui ne les respectent pas ; au nom de la défense de leurs intérêts économiques, voire de leur sécurité, ils sont souvent empêchés de le faire ;
- Les politiques d'aide au développement et aux réfugiés sont au centre d'interrogations : jusqu'où doit aller la solidarité ? Au-delà de l'Etat-Nation sans doute, mais peut-on accueillir toute la misère du monde ? Quels sont les rôles respectifs des Etats et des individus ?

1 Les principes de base: transposer au plan international les principes défendus au plan interne

Afin de construire un monde pacifique, il y a d'abord lieu de transposer au niveau international les principes de base préconisés au niveau interne, c'est-à-dire:

- refuser l'humiliation de l'autre, le reconnaître dans sa spécificité ; la dialectique de l'histoire a montré que l'humiliation d'un peuple entraînait une réaction potentiellement explosive ;
- Organiser l'égal accès aux potentialités de développement ;
- La reconnaissance de l'autre doit aussi se faire dans le respect des valeurs universelles (ONU) et sous contrôle de juridictions internationales ;
- la réciprocité.

Les droits de l'homme sont des valeurs universelles et non pas des valeurs occidentales ; ils ne peuvent être l'otage de la diversité culturelle, par ailleurs elle-même importante.

Quelle attitude adopter devant les Etats qui violent les valeurs universelles et les droits de l'homme ? La réponse n'est pas simple car nos pays ne peuvent casser leurs relations diplomatiques, économiques et culturelles avec tous les Etats qui ne se conforment pas intégralement à toutes les résolutions de l'ONU.

On peut tout au plus établir une liste d'interventions graduées et/ou alternatives dont le panachage peut être utile, mais à condition qu'elles soient respectées par l'ensemble des Etats membres de l'Union européenne.

- Action diplomatique bilatérale ;
- Action diplomatique multilatérale ;
- Mesures de diplomatie publique incluant l'offre d'expertises et diverses formes de soutien à la société civile;
- Mesures symboliques, telles que le boycott de manifestations dans le pays critiqué ;
- Exclusion du pays critiqué de certains événements internationaux ;
- Sanctions économiques ;
- En dernier ressort : interventions militaires, notamment dans le cadre des missions de la politique européenne de sécurité et de défense (PESD).

2. Une politique européenne plus indépendante et raisonnable

Assouplir la prise de décision en matière de politique étrangère en ce compris la politique de défense.

Cela permettra aux Européens de s'exprimer d'une seule voix sur un plus grand nombre de crises et ainsi de bénéficier d'une plus grande audience la scène internationale.

L'UE doit acquérir une autonomie réelle et une meilleure capacité de décision. Ceci doit se faire en activant les différents outils qui sont prévus par le traité de Lisbonne. Les Etats européens qui ne sont pas membres de l'OTAN doivent toutefois pouvoir exercer leurs pleines responsabilités dans une défense européenne orientée vers des missions convenues pas tous les Etats membres, notamment pour faire face aux nouveaux types de menaces.

3. *Une politique européenne plus indépendante*

Il faut oser dire les erreurs européennes :

- Les guerres dans l'ex-Yougoslavie dans les années 90 n'ont pu se terminer qu'après une intervention diplomatique américaine, les accords de Dayton (14 décembre 1995). Cette intrusion a conduit, en 1999, à la guerre du Kosovo menée par l'OTAN contre la Serbie. C'est ainsi que les intérêts de l'OTAN ont pris le pas sur ceux de l'UE, qui venait à peine de ratifier son traité de Maastricht. Les conséquences du dépeçage de la Yougoslavie n'en finissent pas de faire sentir leurs effets sur l'UE qui soutient des nouveaux Etats sous perfusion financière internationale et à la démocratisation laborieuse. Les mafias profitent de cette manne. La guerre -non couverte par l'ONU- de l'OTAN au Kosovo et la partition non négociée de ce territoire a fourni de bonnes raisons à la Russie pour reconnaître comme entités indépendantes l'Abkhazie, l'Ossétie du sud et plus tard la Crimée.
- Dans plusieurs pays arabes, durant la guerre froide, les occidentaux ont préféré soutenir des dictatures, voire des mouvements islamistes, par peur de la contagion communiste, avec comme conséquence que l'opposition démocratique s'est retrouvée exilée ou emprisonnée. A la chute du mur de Berlin, la voie était ouverte pour l'islamisme radical, qui a capitalisé des adhésions par ses réseaux de services sociaux et a même profité des réformes démocratiques pour accéder légalement au pouvoir.
- Les élargissements successifs et précipités de l'OTAN vers l'Est en dépit des promesses en sens contraire faites aux dirigeants soviétiques ont renforcé le sentiment d'encerclement de la Russie, déjà humiliée par les désastres politiques et économiques des années '90.

Le réveil de tensions liées à la subsistance d'anciennes visées impérialistes (USA et Russie) doit pousser l'Europe à développer une approche politique plus indépendante et raisonnable. Elle doit trouver sa place propre face à la Russie, à la Chine, et aux autres Etats du groupe des BRIC (Brésil, Inde).

L'Europe doit cesser de dépendre systématiquement des USA, en créant une vraie politique européenne de défense et une politique extérieure qui lui soit propre.

Dans cet esprit, la Belgique doit prendre l'initiative de coopérations renforcées ou de coopérations structurées permanentes, en commençant par ses voisins.

4. Renforcer la diplomatie publique européenne

Les outils traditionnels de la politique étrangère sont nécessaires, mais l'UE doit renforcer son attractivité par un recours accru à la diplomatie publique. Celle-ci consiste à promouvoir ses intérêts et ses valeurs par des voies non contraignantes : il s'agit d'atteindre ses objectifs en les rendant attractifs voire désirables par les autres populations. Parmi la palette d'instruments de ce « pouvoir intelligent »¹ figurent la coopération en matière de culture, de langue, de presse, d'éducation et de formation, de soutien à l'Etat de droit, mais aussi les grands événements sportifs ou scientifiques.

Certain pays l'ont bien compris depuis longtemps ; et les puissances émergentes investissent considérablement dans ces secteurs. Pour l'UE, les dispositifs existent, mais restent sous-utilisés.

Pour l'Union européenne, la défense de ses valeurs fondamentales fait partie de cette diplomatie publique.

5. Promouvoir une politique d'apaisement à l'Est de l'Europe

L'UE doit promouvoir une politique d'apaisement sur notre continent (Ukraine, Russie) et même dans le Caucase. La géographie ne doit pas être oubliée. La Russie est voisine de l'UE qui a intérêt à avoir, à sa frontière orientale un État prospère susceptible de constituer un partenaire commercial dynamique.

6. La politique euro-méditerranéenne

Le Dialogue euro-méditerranéen est une priorité absolue et ne concerne pas que les pays européens riverains de la Méditerranée. Après tout, par sa composition démographique, la Belgique est devenue méditerranéenne. La politique de voisinage Sud doit être revue et cesser de se perdre dans la bureaucratie et le rêve de consensus transversaux dans le court terme. Les rivalités entre pays du Sud de la Méditerranée sont encore trop importantes.

L'Union Européenne doit donc travailler en bilatéral tout en favorisant les coopérations régionales. La Belgique et Wallonie-Bruxelles doivent donner la priorité au Maghreb, au Liban et à la Palestine.

¹ Le « smart power » par comparaison avec le « hard power ».

La coopération doit porter tant sur le développement économique, la formation professionnelle, les énergies renouvelables (qui nécessitent un plan ambitieux gagnant-gagnant), mais aussi sur ces porteurs de modernité que sont l'enseignement supérieur, la culture, la recherche, l'audiovisuel et la presse.

Une attention particulière mérite d'être portée à la Tunisie, seul pays rescapé des printemps arabes de 2011. Ceci, d'autant plus que le terrorisme islamiste ne cesse de s'en prendre à cet Etat voisin de la Libye tombée depuis 2011 dans le chaos le plus complet

7. La coopération au développement

Trois constats pour commencer.

1. Malgré le déversement de montants énormes et récurrents d'aides aux pays d'Afrique², nombreux sont les pays de ce continent qui continuent à végéter. En revanche, plusieurs pays d'Asie et d'Amérique latine sont sortis du sous-développement par le recours aux mécanismes du marché³, préluant souvent à une évolution vers une plus grande libéralisation politique. La quantité de l'aide n'est donc pas l'élément essentiel, mais bien la question des structures économiques et politiques. Que peuvent les subventions des pays riches si le pays bénéficiaire n'a pas de gouvernance économique et politique ? Et à cet égard, la seule introduction plus ou moins artificielle des mécanismes électoraux ne rendra pas pour autant le régime démocratique.
2. La richesse des pays ne dépend pas des ressources naturelles de son sol ou de son sous-sol : certains pays dotés d'énormes ressources naturelles végètent dans le sous-développement, tandis que d'autres, pourtant sans ressources, ont réussi à en sortir⁴ : ici encore c'est le modèle de la gouvernance qui importe⁵.
3. Le développement des pays du Sud est entravé par les barrières mises à leur commerce international, non seulement à leurs exportations vers les pays du Nord, mais également entre pays du Sud, celles-ci représentant 40% de leurs exportations totales.

La coopération au développement doit donc agir sur les structures :

- Soutenir la création d'entreprises et développer le commerce international de ces pays, en favorisant l'accès de leurs produits dans les pays du Nord et leur circulation entre pays du Sud, ce qui implique l'abolition des barrières douanières et des entraves équivalentes ainsi que celle des subventions européennes à l'exportation des productions agricoles vers les pays du Sud;
- Favoriser l'Etat de droit économique, c'est-à-dire l'instauration d'un cadre législatif stable de la propriété, de l'entreprise et du commerce ;

² Ces soixante dernières années, l'Afrique a reçu l'équivalent de 6 fois le Plan Marshall américain de l'après-guerre.

³ On citera principalement l'Inde, Singapour, la Corée du Sud, Hong Kong, les deux Chines, la Thaïlande, l'Indonésie, la Malaisie, le Mexique, le Brésil, le Chili, et en Afrique certains pays comme le Ghana, Maurice, l'Ouganda, le Rwanda, le Botswana.

⁴ On comparera par ex les situations du Congo et du Venezuela, avec la croissance rapide qu'ont connue Singapour ou Hong Kong. L'adage des Singapouriens est « nous n'avons aucune ressource naturelle, mais nous pouvons tout acheter aux autres pays ! ».

⁵ Voir ainsi le Ghana, qui a fait appel aux conseils de la Norvège pour s'inspirer de sa gouvernance de la rente pétrolière.

- Favoriser l'Etat de droit politique, c'est-à-dire un équilibre des pouvoirs constitutionnels et le rôle des sociétés civiles

Principes de base :

- S'inscrire dans une approche européenne, laquelle est indispensable pour le soutien aux structures de gouvernance et la mise en place de grandes infrastructures : mobilité, énergie, éducation et santé. Au nom de la subsidiarité, les Etats ou leurs composantes peuvent intervenir pour des projets plus réduits et plus proches des populations, mais en gardant la concertation européenne ;
- L'Etat fédéral et la Fédération Wallonie-Bruxelles doivent axer leur coopération sur les secteurs de la santé, de l'éducation et de la formation professionnelle, de l'environnement, de la culture et sur le développement des PME;
- Maximiser l'autonomie à terme des projets ;
- En matière de formation, cette autonomie implique aussi que les jeunes des pays du Sud soient formés chez eux ou, s'ils sont formés dans nos pays, qu'ils reviennent dans le leur aux fins de contribuer à leur développement ;
- Promouvoir aussi le partenariat public-privé ;
- Impliquer les diasporas pour installer une coopération positive et des partenariats commerciaux, culturels et de développement avec les pays d'origine ;
- La concentration géographique doit donner la priorité au continent africain et à la sphère francophone.

8. Le commerce international

Le TTIP

À long terme une plus grande convergence transatlantique est vraisemblablement profitable aux Etats bordant l'Atlantique Nord. Cependant, elle ne peut entraîner un abaissement des normes de qualité et de sécurité ni un affaiblissement du bien commun au seul profit d'intérêts particuliers.

Notre stratégie serait de tirer vers le haut, dans un marché mondial certes bien ouvert, nos valeurs et nos normes sociales, écologiques, de qualité et de productivité, seule façon d'arriver à payer les salaires et profits capables de soutenir la demande et l'activité économique.

Le mandat de négociation, donné par le gouvernement DI RUPO ne garantit pas ces objectifs.

Comme il s'agira très probablement d'un traité mixte, toutes les assemblées parlementaires belges auront un droit de veto sur la ratification. Cet élément constitue une force pour chacune de nos Régions.

La négociation du TTIP étant un processus en cours, nous sommes partisans d'une pression continue sur la Commission européenne pour qu'elle retire les éléments nuisibles et renforce les éléments prometteurs du projet.

ELEMENTS POSITIFS DE LA NEGOCIATION

- La Belgique est très ouverte sur le monde et vit en bonne partie du commerce extérieur ; cela explique que la FEB, BECI et l'UWE soutiennent le projet de traité.
- Même si les droits de douane sont faibles en moyenne, ils existent encore et sont parfois dissuasifs et même élevés dans certains secteurs comme l'alimentaire et le textile. Et les USA ont supprimé les droits de douane avec des pays latino-américains, qui font la concurrence aux exportateurs européens.
- Certaines procédures d'autorisation d'accès au marché américain sont très longues ; une accélération favorisera les producteurs européens (ex : les pêches sont en discussion depuis 12 ans).
- Toute une série de prescriptions technico-techniques sont d'inutiles barrières au commerce.
- En matière de marchés publics, aujourd'hui, la balance est déséquilibrée : le marché européen est très ouvert (80% des adjudications sont ouvertes), tandis que le marché américain est plus cadenassé (seulement 30%). Le secteur des commandes publiques aux USA est donc intéressant.
- Certains secteurs sont exclus des négociations : services audiovisuels, médicaments, OGM, services publics. En matière de services publics, les Etats pourront continuer à définir la notion de service public aussi largement qu'ils le veulent et accorder un monopole de service public.
- Suite aux pressions de la société civile, la Commission a renforcé les exigences en matière de développement durable, le travail et l'environnement (voir annexe).
- LA CLAUSE ARBITRALE : RDIE (Règlement des différends entre investisseurs et États), ou ISDS en anglais (Investor-State Dispute Settlement).
 - Les arbitrages privés existent déjà dans la majeure partie des 1.400 accords bilatéraux signés par l'UE et ses Etats membres avec des pays tiers et n'ont pas suscité tant de remous. La Belgique a elle-même inclus de telles clauses dans des accords bilatéraux.
 - Ces arbitrages ont en tout cas l'avantage d'être plus rapides que la justice étatique.
 - Pour le CETA, l'accord avec le Canada, on a déjà amélioré ces clauses et prévu un Code de déontologie pour les arbitres.

- De toute façon, on ne peut s'en remettre purement et simplement aux juridictions nationales car aux USA les accords internationaux ne rentrent pas dans le droit applicable par les tribunaux → sans RDIE, les Européens n'auraient aucun recours ;
- De plus, la nouvelle proposition de la Commission crée deux niveaux d'instances : TPI (composé de 3x5 juges) + Tribunal d'appel (3x2 juges).
- Ce traité bilatéral est à mettre dans le contexte du dysfonctionnement de l'OMC ; le cadre multilatéral ne fonctionne pas ; l'UE négocie d'ailleurs d'autres traités du même type avec d'autres pays importants.

ELEMENTS NEGATIFS

- LA CROISSANCE ANNONCEE (+0,5% de croissance du PIB après 10 ans) sera relativement faible.
- AGRICULTURE : un rapport de l'United States Department of Agriculture fait apparaître deux éléments inquiétants : d'une part l'augmentation des échanges profitera 5 fois plus aux agriculteurs américains qu'aux européens ; d'autre part, les agriculteurs européens seront confrontés à de nouvelles baisses de cours, alors que l'inverse se vérifiera pour leurs homologues d'outre-Atlantique.
- SANTE PUBLIQUE : flou sur les MUTUELLES + conséquence du risque de prolongation de la durée de protection intellectuelle sur les médicaments et menace pour les génériques.
- LA QUESTION DES NORMES : L'UE ne devra pas abaisser ses normes et ne perdra pas sa compétence législative. MAIS :
 - o Devra-t-on accepter sur le marché européen des produits correspondant aux normes américaines au nom de la reconnaissance mutuelle ?
 - o Les textes prévoient une concertation obligatoire avec les Américains avant toute nouvelle norme via l' « Organe de coopération réglementaire » auquel les groupes de pression industriels auront accès → risque de perte d'autonomie des décideurs européens.
- RDIE: malgré l'avancée de la Commission, il faut constater que la proposition limite le champ d'intervention à certains secteurs énumérés limitativement.

PAR AILLEURS : le maintien de la capacité normative ne signifie pas que les Etats ne pourraient pas être condamnés pour des normes défavorables aux investisseurs américains. Donc : garder ses normes mais être condamné du fait de ces mêmes normes n'est pas une garantie réconfortante.

- POLITIQUE INTERNATIONALE : La démarche bilatérale a été présentée comme un moyen de contrer les puissances émergentes, dont la Chine ; d'ailleurs Hillary CLINTON a présenté le traité comme un « *Economic NATO* ».

Quel signal offensif de confrontation avec le reste du monde ! Alors que l'Europe, au lieu de se lier aux USA, doit dialoguer avec les puissances émergentes.

NOTRE POSITION

On doit continuer à faire pression en jouant sur l'effet de levier lié à la compétence d'assentiment. Et fixer les conditions sine qua non :

- **pas d'abaissement des normes** sociales, de santé & environnementales dans aucun secteur; il n'est pas acceptable que les accords de libre-échange soient utilisés par certains comme des outils permettant d'assouplir, voire d'abroger, les législations européennes, nationales, régionales ou communales ; →
 - chaque partie doit garder la possibilité d'instaurer des niveaux plus élevés de sécurité sociale, santé, de sécurité et de protection de l'environnement, aux fins de parvenir à des normes communes plus élevées et ne remettant pas en cause les acquis communautaires (principe du *stand still*) ;
 - → la clause de concertation réglementaire pour les nouvelles normes ne doit pas aboutir à une réduction du niveau des normes européennes ;
- **confirmer les principes** qui sous-tendent l'activité réglementaire de l'Union, comme le principe de précaution, le droit à la protection des données, le respect des préférences collectives, la multifonctionnalité de l'activité agricole et la subsidiarité ;
- **en matière de santé publique** :
 - clarté sur le statut des Mutuelles
 - la souveraineté quant aux prix des médicaments doit être préservée.
- **RDIE**
 - Nomination par les pouvoirs publics ;
 - Publicité des audiences
 - + RDIE ne doit pas conduire à la condamnation des Etats européens pour leurs normes. Car le maintien serait un leurre.
 - Liste des domaines protégés trop limitative; manquent : éducation, formation professionnelle, audiovisuel, culture (au-delà de protection de diversité culturelle), santé des animaux et végétaux, interdiction des OGM, du recours aux hormones dans le secteur de la viande bovine, tout l'objet du règlement REACH et de sa mise en oeuvre, ainsi que du clonage des animaux à des fins agricoles. Quid de la législation sur la protection des travailleurs et du droit du travail en général ? Quid du droit des sociétés ? A quoi il faut ajouter le concept de service d'intérêt général (économique ou non).

L'AECG/CETA (Accord économique et commercial global/Comprehensive Economic and Trade Agreement)

L'accord avec le Canada a été négocié en amont du TTIP. De nombreux éléments se retrouvent dans les deux négociations et appellent les mêmes critiques.

L'AECG/CETA présente toutefois une série de différences : le Canada partage avec l'UE et ses Etats membres davantage de valeurs et de préoccupations notamment quant au rôle des pouvoirs publics, comme en matière de normes et de protection de la diversité culturelle. On rappellera après tout que le Canada, et tout particulièrement le Québec, ont figuré parmi les initiateurs de la Convention UNESCO de 2005. La négociation de l'AECG a même fait apparaître que les Canadiens étaient plus exigeants que les Européens en matière d'exclusion des secteurs liés à la culture, et qu'en fin de compte, on doit aux Européens que seul l'audiovisuel soit formellement exclu. Nous le regrettons, alors que le mandat de négociation a été donné par les gouvernements belges précédents.

L'accord donne des garanties quant au maintien de l'intervention publique dans un certain nombre de services tels que la gestion des déchets, les transports publics, la culture, l'éducation, la santé, les services sociaux et l'approvisionnement en eau.

Pour les Francophones de Wallonie-Bruxelles et du Québec, partenaires d'un flux soutenu d'échanges, l'inclusion d'un cadre pour la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles est une avancée.

Le mécanisme de règlement des différends entreprises-Etats, même amélioré par la Commission, ne nous paraît pas indispensable, vu le niveau élevé des systèmes juridictionnels dans les deux entités partenaires. Et le doute subsiste quant à la compatibilité de la création d'une juridiction internationale avec les Traités européens.

Même si, en soi, l'AECG présente moins de menaces que le TTIP, il n'en demeure pas moins qu'il permet aux entreprises installées au Canada d'attaquer des décisions européennes à tous les niveaux de pouvoir dont l'objectif serait de garantir des objectifs sociaux, de santé ou d'environnement. Même si le traité permet aux autorités de maintenir leurs normes, le RDIE ne doit pas conduire à la condamnation des Etats européens pour ces mêmes normes. Car le droit au maintien serait un leurre. Et sur ce point, nous n'avons pas reçu de réponse rassurante.

C'est pour ces raisons que nous subordonnerons l'approbation aux différentes étapes soumises à nos Régions, à la FWB et au Fédéral à une réponse favorable concernant les deux points évoqués ci-dessus : la compatibilité avec les traités européens et la garantie de ne pas être condamné pour l'application de normes admises par le traité.

9. *Les principes de bonne gouvernance d'une politique internationale globale*

Il s'agit d'appliquer des principes de bonne gouvernance à toute une série de matières dont une politique internationale globale doit se préoccuper:

- la **sécurité alimentaire et la santé**, face à la chaîne chimio-agro-alimentaire-médico-pharmaceutique, face à la tentative de mise sous propriété intellectuelle de notre alimentation et du vivant, à l'invasion des cultures naturelles par les OGM, à la suppression des semences gratuites ;

- la **sécurité sanitaire** : notre système de santé est de plus en plus remplacé par un « système de maladie ». Les intérêts combinés de l'industrie et des Etats nous assurent toujours plus de soins (et de maladies) et toujours moins de prévention et de guérison;
- le **développement durable**, la **sauvegarde de nos ressources non-renouvelables**: une gestion équitable et efficace de nos ressources les plus importantes telles que la terre et l'eau ;
- **l'énergie** ;
- une **démographie équilibrée** ;
- l'équilibre à trouver entre **sécurité et droits de l'homme**.

Si l'on va vers des produits et services aux normes plus hautes :

- Nous pourrions vendre à nouveau les nôtres, trop coûteux pour des normes sociales, environnementales plus basses, et donc maintenir des emplois ;
- Loin d'être protectionnistes, nous ferons monter les revenus et la qualité de vie dans les pays à bas revenus plutôt que de tuer leurs marchés par des exportations subsidiées L'idée n'est pas d'être égoïstes, mais de promouvoir un système éthique pour tous, et de supprimer des tensions de marché délétères.
- Une plus grande valeur ajoutée : l'élévation des normes est aussi une façon de pallier aux problèmes d'immigration clandestine ;
- Enfin, des normes plus hautes sont une façon de moins gaspiller, de moins consommer, de moins polluer, pour une meilleure gestion de nos enjeux communs.

9.2. Renforcer la diplomatie de Wallonie-Bruxelles

Les outils des relations internationales et du commerce extérieur de WB doivent être pleinement utilisés dans une approche conjointe. Toutefois, la dimension « relations internationales » ne doit pas être sacrifiée au profit de l'approche commerce extérieur.

La dimension tourisme doit être intégrée dans un plan global de relations extérieures.

La politique internationale de WB doit être au service du développement des deux régions et de leurs opérateurs, mais également des valeurs partagées, telles que les droits humains, la construction d'une Europe fédérale, la langue française, la solidarité avec les pays du Sud, le développement durable.

L'approche diplomatique bilatérale et multilatérale doit être renforcée, en particulier dans les directions suivantes :

- En bilatéral : priorité aux relations avec les pays frontaliers, les voisins à l'est et au sud de l'UE, les partenaires francophones, tout particulièrement en Afrique, les pays émergents ;

- Au niveau européen : soutenir toute initiative renforçant l'approche communautaire de l'UE (voir section consacrée à l'UE) ;
- En multilatéral : poursuivre l'engagement au sein de la Francophonie multilatérale ;
- Renforcement des politiques de promotion de la langue française (envois de lecteurs et de formateurs à l'étranger, bourses, plan d'action pour le français dans les institutions internationales) ;
- Agences et programmes de soutien aux opérateurs culturels, de recherche et d'enseignement supérieur ;
- Renforcement des outils audiovisuels et numériques de visibilité internationale ;
- Dans une optique de diplomatie publique, lancement d'un programme d'invitations de jeunes personnalités prometteuses dans les secteurs de la politique, de la culture, de la science, de l'économie ou de la diplomatie. Le principe consiste à faire découvrir les potentialités du pays invitant à des personnes susceptibles d'occuper dans le futur des positions dirigeantes. Les cibles peuvent également être des journalistes.